

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FÉVRIER 2017

Membres présents : 22

## ABSENTS EXCUSES :

Mme MOUROT S. donne pouvoir à Mme GUITTENY L., M. GAUTIER S. donne pouvoir à Mme VALLEE G., Mme LEDUC-BOUCHAUD C. donne pouvoir à Mme TOUCANNE J., Mme VALLEE A., M. QUELEN C.

## SECRETAIRE :

M. LOREAU Yannick

Ouverture de séance : 20 h 35

## I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2017

*Abstention de Mme Josette TOUCANNE car absente lors de la séance.*

*Adopté à l'unanimité.*

## II – ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET PRINCIPAL DRESSÉ PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Compte de Gestion 2016 du Budget Principal de la Collectivité.

## III – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET PRINCIPAL

Présentation du Compte Administratif par M. RICOUL Gildas, désigné Président de séance pour le temps des débats.

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2015	PART AFFECTE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2016	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2016
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>	1 225 899,36 €	0,00 €	-1 335 372,64 €	<b>-109 473,28 €</b>
<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>	1 037 866,79 €	0,00 €	1 001 882,95 €	<b>2 039 749,74 €</b>
<b>TOTAL</b>	2 263 766,15 €	0,00 €	-333 489,69 €	<b>1 930 276,46 €</b>

*Adopté a l'unanimité  
4 Abstentions*



Pour ce faire, sera réalisée une isolation thermique murale avec affaiblissement de la réverbération acoustique des 2 salles, le remplacement de certaines ouvertures avec isolant est également prévu.

Le montant prévisionnel de ces travaux est de 158 000 € H.T. à laquelle vient s'ajouter le coût de la maîtrise d'œuvre CERTA qui s'élève à 14 852 € H.T.

Une subvention au titre de la D.E.T.R. d'un montant de 60 498 € ayant été sollicitée préalablement et afin de respecter la règle des 50 % de financement public, la subvention souhaitée au titre du F.S.I.L.G.P. est de 25 000 €.

*Adopté à l'unanimité.*

## **VII - CRÉDIT POUR ACHAT DE FOURNITURES SCOLAIRES DES ÉCOLES PRIMAIRES – ANNÉE CIVILE 2017**

Monsieur AUDELIN Jean-Pierre souhaite de maintenir la participation communale à **48 €** par élève de St Père en Retz fréquentant un établissement scolaire sur ou hors commune. Cela concerne 495 élèves en 2017.

De plus en 2017 pour pallier le désengagement de l'Education Nationale, la municipalité a signé une maintenance informatique pour l'ensemble du parc scolaire ainsi qu'un devis de remise en route du serveur informatique. La municipalité fournit également à l'Ecole Jacques BREL les ramettes de papier dont la consommation est en constante évolution.

*Adopté à l'unanimité.*

## **VIII - PARTICIPATION COMMUNALE AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉS SOUS CONTRAT SIMPLE EXTÉRIEURS À LA COMMUNE – ANNEE 2017**

Il est proposé de maintenir le crédit attribué antérieurement à savoir **380 €** par enfant de St Père en Retz qui fréquente l'école primaire St Vital à St VIAUD et St Joseph à ST BREVIN LES PINS ;

*Adopté à l'unanimité.*

## **IX - SUBVENTIONS VOYAGES SCOLAIRES – ANNÉE CIVILE 2017**

Il est proposé de maintenir l'aide de **16 €** pour les élèves péréziens relevant de l'école primaire et de **51 €** pour les élèves de la commune fréquentant un établissement secondaire.

*Madame Laurence GUITTENY souligne que les associations de Parents d'élèves ainsi que les familles participent aux voyages, il appartient donc aux établissements d'organiser des voyages en fonction des moyens alloués et dans la continuité des programmes pédagogiques.*

.../...

*Monsieur AUDELIN Jean-Pierre relève la générosité de la collectivité qui subventionne les voyages scolaires des collégiens alors que l'enseignement secondaire relève pour les collèges du Conseil Départemental.*

***Adopté à l'unanimité.***

## **X - ACQUISITION D'UN IMMEUBLE - 1 PLACE DE L'ÉGLISE COMMUNE/CONSORTS DELATOUCHE**

Il est rappelé au Conseil Municipal que le bureau d'études *Sites et Projets* vient de réaliser une étude pour le réaménagement du secteur de l'îlot de la Place de l'Église afin de redynamiser le centre bourg par la création de logements neufs et de cellules commerciales.

La Commune a l'opportunité d'acquérir l'immeuble appartenant aux Consorts DELATOUCHE situé au n° 1 Place de l'Église sur la parcelle cadastrée AH n° 22 d'une superficie de 212 m<sup>2</sup> ; immeuble compris dans l'îlot objet des futurs travaux de réaménagement.

Après négociation, un accord est intervenu entre les deux parties sur une cession dudit bien à la Commune pour le prix de 115 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le principe de cette acquisition au prix susmentionné.

*Madame Josette TOUCANNE souhaite savoir si d'autres démarches sont initiées pour les immeubles contigus sur la Place de l'Eglise.*

*Monsieur AUDELIN Jean-Pierre répond que le dossier avance avec l'aide de professionnels.*

***Adopté à l'unanimité.***

La séance est levée à 22h00